

À VOUS LA RÉGION

⊗

1

Épreuves d'admission
et parcoursup



2

formation

3

emploi

RENTRÉE
janvier - février
2024

RÉUSSISSEZ VOTRE PARCOURS
DE FORMATION DANS LE SECTEUR

**SANITAIRE
ET SOCIAL**

BÉNÉFICIEZ D'UNE
BOURSE





BESOIN D'UNE BOURSE PENDANT VOS ÉTUDES ?

La Région Île-de-France accompagne les élèves
et étudiants des formations sanitaires
et sociales dans la réussite de leur parcours.

La bourse d'étude est attribuée sur critères sociaux,
sans condition d'âge, et constitue un complément
de revenu.



Estimez le montant de votre bourse
en fonction de votre situation grâce
au simulateur sur www.iledefrance.fr/fss

*=> La simulation est indicative
et ne vaut pas attribution.*



Vous avez jusqu'au **4 mars 2024**
pour vous inscrire en ligne
sur www.iledefrance.fr/fss

*=> En tant qu'étudiant des formations sanitaires
et sociales, vous relevez de la bourse de la Région
Île-de-France, et non de celle du Crous.*



Déposez les pièces justificatives
directement dans votre espace personnel
sur le site www.iledefrance.fr/fss





QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE BOURSE ?

Les étudiants inscrits dans une des formations suivantes dispensées en Île-de-France :



Formations sanitaires

- Aide-soignant,
- Ambulancier,
- Auxiliaire de puériculture,
- Ergothérapeute,
- Infirmier,
- Manipulateur d'électroradiologie médicale,
- Masseur-kinésithérapeute,
- Puéricultrice,
- Pédicure-podologue,
- Psychomotricien,
- Sage-femme,
- Technicien de laboratoire médical.



Formations sociales

- Accompagnant éducatif et social,
- Assistant de service social,
- Conseiller en économie sociale et familiale,
- Éducateur de jeunes enfants,
- Éducateur spécialisé,
- Éducateur technique spécialisé,
- Moniteur-éducateur,
- Technicien de l'intervention sociale et familiale.

+ IMPORTANT

Vérifiez auprès de votre établissement si votre formation est éligible à la bourse régionale.



D'AUTRES AIDES RÉGIONALES

**Vous avez obtenu une mention très bien
à votre baccalauréat en juin 2023 ?
Vous pouvez bénéficier de l'aide
au mérite de la Région.**

Informations sur le site www.iledefrance.fr



⊕ UNE QUESTION ?
Des conseillers vous
répondent.

Appelez au
01 53 85 73 84
(coût d'un appel
local)

ou écrivez-nous sur
le formulaire contact
www.iledefrance.fr



AVEZ-VOUS PENSÉ AU FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION ?

Pour réussir votre parcours de formation,
vous devez vous assurer, au préalable,
que votre formation pourra être financée
pendant toute sa durée.

Selon votre statut et votre situation, une prise en charge
du coût de votre formation peut vous être proposée.

• Si vous êtes
**en poursuite
d'études,**

la Région peut
prendre en charge
le coût de votre
formation.

• Si vous êtes
**demandeur
d'emploi,** inscrit
dans une agence
Pôle emploi,

la Région peut prendre en
charge le coût de votre
formation. Vous bénéficiez
alors du statut de
stagiaire de la formation
professionnelle continue.



• Si vous êtes
salaré,

Vous pouvez bénéficier
d'un financement de
votre
employeur, dans le
cadre de la promotion
professionnelle

Vous pouvez déclencher
votre Compte personnel
de formation (CPF)



Rapprochez-vous de votre établissement pour
en savoir plus sur les financements mobilisables
pour votre formation.



VOUS ÊTES EN FORMATION POST-BAC ?

En tant qu'étudiant de l'enseignement supérieur :

- Vous devez vous acquitter de la CVEC, contribution de vie étudiante et de campus, auprès du CROUS : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

=> La notification de votre bourse régionale vous permet de faire valoir votre statut de boursier des formations sanitaires et sociales auprès du Crous (exonération ou remboursement).

- . Vous pouvez bénéficier des services du CROUS logement/santé/restauration
- . Vous rencontrez des difficultés ? les assistantes sociales du CROUS sont à votre écoute



www.crous-creteil.fr

www.crous-versailles.fr

www.crous-paris.fr

⊕ Rendez-vous sur le site www.crous-paris.fr pour trouver toutes les informations

⊕ ATTENTION !

En tant qu'étudiant des formations sanitaires et sociales, vous relevez de la bourse de la Région Île-de-France, et non de celle du Crous.



formulaire contact
www.iledefrance.fr/fss
01 53 85 73 84

Des conseillers vous répondent.



ET AUSSI
Oriane.info, le portail de
l'orientation, de la formation
et de l'emploi en Île-de-France
www.oriane.info





Région Île-de-France
2, rue Simone-Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Tél.: 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

 **iledefrance**